



## Cahier des charges

### Consultation de prestataires

Mission : Accompagnement du PNR Brenne dans l'élaboration de la stratégie locale de développement du futur programme LEADER.

Février 2022

Parc naturel régional de la Brenne  
Hameau du Bouchet  
36300 ROSNAY  
02 54 28 12 12  
[www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

**Date limite de dépôt des offres : 24 mars 2022**

Contacts :

Gwladys FOULATIER : [g.foulatier@parc-naturel-brenne.fr](mailto:g.foulatier@parc-naturel-brenne.fr)

Sébastien LALANGE : [s.lalange@parc-naturel-brenne.fr](mailto:s.lalange@parc-naturel-brenne.fr)



# 1. Contexte

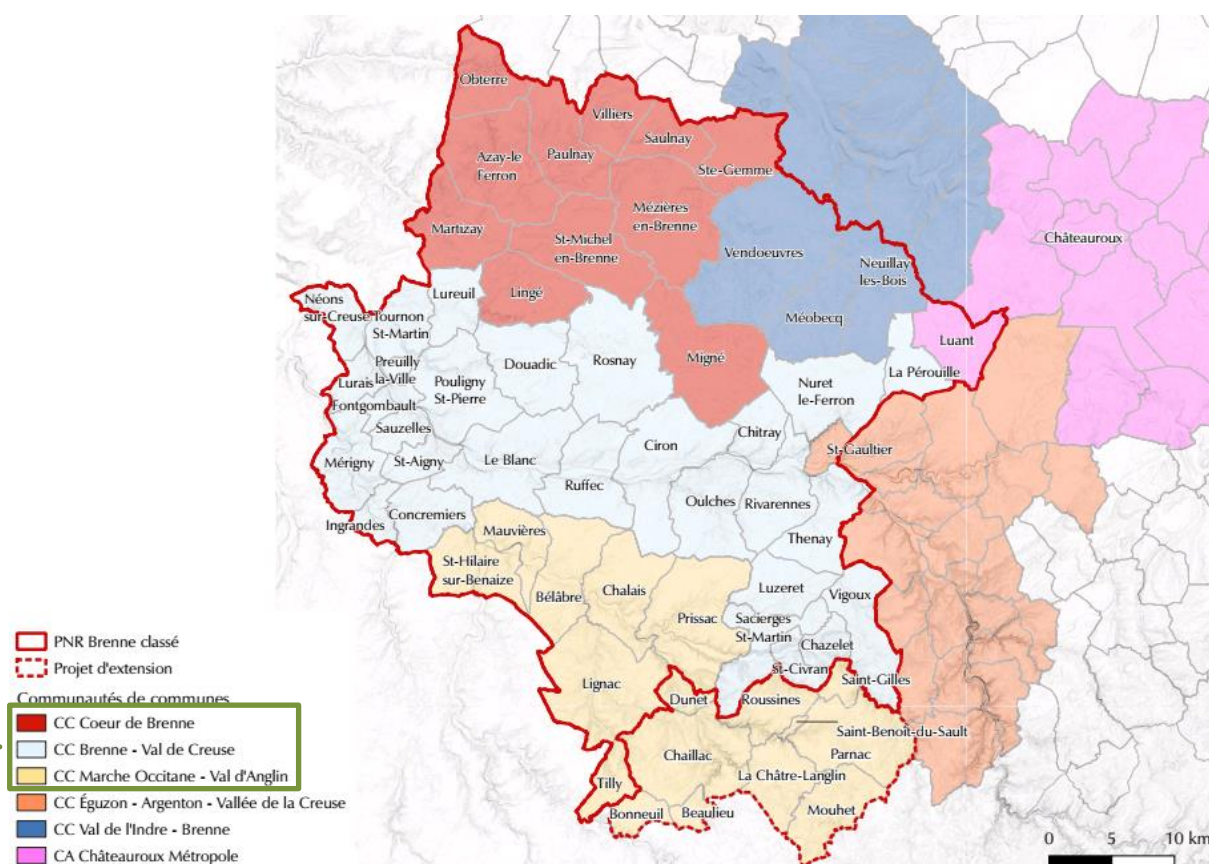
## a) Le territoire

Le Parc naturel régional de la Brenne a été créé en 1989, il est composé de 51 communes réunies au sein d'un syndicat mixte avec le département de l'Indre et la Région Centre et compte 33 000 habitants.

Le PNR entrera dès 2022 en période de révision de sa Charte. Dans ce cadre, il sera étudié l'opportunité d'intégrer 10 nouvelles communes au syndicat mixte.

Compte tenu de ce contexte particulier et des périmètres de contractualisation existants (CRST, CRTE, CTG...), la stratégie locale de développement LEADER sera construite à l'échelle des 3 communautés de communes Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse et Marche Occitane-Val d'Anglin.

Ainsi, le territoire concerné regroupe 56 communes et compte 29 600 habitants.



La Brenne constitue l'une des plus importantes zones humides de France, reconnue au niveau international et classée au titre de la convention de Ramsar, elle abrite des habitats naturels ainsi que des espèces protégées de la faune et de la flore.

Le territoire présente toutes les caractéristiques d'une zone rurale isolée : faible densité de population (moins de 18 hab/km<sup>2</sup>) et une population globalement vieillissante. Le Blanc (sous-préfecture, 6 500 hab) est la seule commune du territoire de plus de 2 000 habitants. L'isolement du territoire est renforcé par l'absence de transport ferroviaire, les gares les plus proches (Châteauroux, Poitiers ou encore Châtelleraut) se situent à une cinquantaine de kilomètres. L'économie locale se compose d'une agriculture encore très importante (11 % des emplois salariés) et d'un secteur tertiaire largement dominé par l'emploi public (hôpital, éducation nationale, collectivités locales, armée). Le tissu industriel est composé essentiellement de petites entreprises puisque près de 85 % des entreprises du territoire comptent moins de 10 salariés.

Malgré sa situation isolée, le territoire du PNR de la Brenne présente un taux d'équipements et services élevé, avec une certaine concentration sur la ville du Blanc.

La ville du Blanc possède en effet un hôpital (avec service d'urgences et auquel est associée une école d'infirmière) et un Lycée d'enseignement technique et général.

Plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires ont été créées et il faut noter que le territoire est bien couvert en termes de structures de services à domicile.

Enfin, depuis quelques années, les services à la petite enfance se sont considérablement renforcés, puisque l'on compte aujourd'hui 7 crèches et un Relais Assistantes Maternelles itinérant.

Ce contexte est en pleine évolution avec une perte certaine de services ces dernières années (fermeture de la maternité du Blanc...), et l'apparition de nouveaux lieux (Tiers lieux, espaces France services...).

En outre, le territoire bénéficie d'une dynamique associative importante et source d'innovation.

Le PNR de la Brenne s'est intéressé aux questions de développement économique dès sa création puisqu'il a créé une plateforme d'initiative locale dès 1992 (Initiative Brenne) qui propose des prêts à 0 % pour les créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire. Cet accompagnement spécifique se fait en partenariat avec les Chambres consulaires.

Il faut également souligner l'importance croissante de l'activité touristique, liée à la richesse du patrimoine naturel du territoire. Les 3 principaux sites touristiques du territoire accueillent chacun entre 40 et 80 000 visiteurs chaque année (dont la Maison du Parc – 60 000 visiteurs par an). Cette économie est encore à renforcer.

## b) Le Parc naturel régional de la Brenne comme outil de développement

Le PNR Brenne s'est dès sa création posé comme un acteur important du développement local de son territoire, au-delà des missions « traditionnelles » de préservation et de mise en valeur des patrimoines attendus de la part d'un PNR.

Le PNR Brenne s'est au fil des années intéressé à des domaines d'activités nouveaux et s'est positionné en tant que porteur d'un nombre croissant de dispositifs régionaux, nationaux, voire européens :

- Contrat de Pays puis Contrat régional de solidarité territoriale avec la Région Centre-Val-de-Loire
- Coordinateur des sites Natura 2000
- Contrat Territorial Zones Humides avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Contrat Territorial Global avec la CAF de l'Indre et la MSA Berry-Touraine
- Plan Climat Énergie Territorial avec l'ADEME
- Contrat de saison culturelle avec la Région Centre-Val de Loire
- Contrat local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé et la Région Centre-Val de Loire
- Contrat de relance et de transition énergétique

## c) Le GAL PNR Brenne a déjà porté 5 générations de programmes LEADER

Le PNR Brenne a mené les 5 premières générations de programme LEADER, le GAL bénéficie donc d'une expérience significative dans ce domaine et dans des thématiques très variées.

Le programme **LEADER I** s'est inscrit dans le contexte de la création du PNR Brenne, en 1990.

La stratégie définie par le GAL était articulée autour de 3 axes prioritaires :

1. aider à rompre l'isolement des populations,
2. valoriser le patrimoine naturel et culturel,
3. valoriser les produits locaux.

Le programme a été réalisé à hauteur de 91 % de la programmation initiale, on notera, parmi les actions les plus significatives, la création du fonds d'aide aux initiatives locales, le lancement de la marque « Agneau de Brenne », ou la création de la Boutique du Parc.

### **LEADER II**

Le programme LEADER II s'est caractérisé par une stratégie ouverte mais manquant au final de cohérence.

La stratégie définie par le GAL reposait sur quatre thèmes prioritaires pour le territoire :

1. lutter contre la dévitalisation du territoire,
2. renforcer la gestion de l'espace,
3. réserver et valoriser les richesses et potentialités locales,
4. renforcer l'identité du pays et la spécificité du territoire « Parc ».

Parmi les actions les plus significatives, on notera : la création de la Maison des Entreprises, la création d'un groupement d'employeurs, la mise en réseau des OTSI autour du Parc, l'opération « Villages du Parc », la mise en pâturage d'anciens sites de pelouses calcicoles, le sauvetage et la reprise d'une ancienne tuilerie.

## **LEADER +**

Pour le programme LEADER +, le PNR Brenne a choisi d'orienter sa stratégie vers un domaine d'action jusque là très peu abordé : la jeunesse, avec comme constat le vieillissement de la population et comme objectif affirmé, le maintien des jeunes sur le territoire et l'accueil de nouvelles populations.

Ainsi, un programme a été constitué autour de 5 fiches actions :

1. favoriser la formation et l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle,
2. améliorer les services aux familles et à l'enfance,
3. améliorer l'offre culturelle et de loisirs,
4. associer les jeunes à la vie locale,
5. mobiliser les jeunes sur la prise en charge de projets.

Cette thématique a permis de nouer des partenariats importants avec des acteurs jusque là peu mobilisés autour du projet de territoire du PNR Brenne, tels que la C.A.F. de l'Indre, et de renforcer les liens avec des acteurs déjà connus (FOL – Ligue de l'enseignement par exemple).

Quelques opérations remarquables mises en œuvre dans le cadre du programme LEADER : la création du Pôle Enfance et du Relais Assistantes Maternelles du PNR Brenne, la mise en place du Relais « Brenne Initiatives Jeunes » (labellisée opération pertinente Leader +), le concours à la création-reprise d'entreprises (opération retenue au titre des bonnes pratiques Leader à l'échelle européenne).

## **LEADER 2007-2013**

Le programme LEADER 2007-2013 a coïncidé avec le renouvellement de la charte constitutive du PNR et s'est attaché à affirmer le rôle moteur du Parc dans le domaine du développement durable. A ce titre, la stratégie s'est articulée autour de 5 actions :

1. services à la population et solidarité sur le territoire
2. performance environnementale et sociale des entreprises
3. tourisme de qualité durable et solidaire
4. urbanisme durable et valorisation des paysages
5. énergies renouvelables et éco-construction

## **LEADER 2014-2022**

Le programme actuel a pour thème « l'animation territoriale en réseau » et se décline en 4 fiches actions thématiques (+ 1 fiche action coopération) :

1. Des méthodes d'animation innovantes renforçant la cohésion territoriale
2. Une offre touristique partagée et performante
3. Des services conçus ensemble et accessibles à tous
4. Entreprendre en Brenne

Quelques exemples de projets financés :

- l'animation d'un espace de co-working
- la mise en réseau des associations
- la création d'itinéraires touristiques en circulation douce
- la conception d'un sandwich brennou
- l'étude sur les besoins en formations
- la création d'un réseau logement jeunes
- le développement d'une filière locale de recyclage des déchets bois
- la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux...

Les différents programmes LEADER menés par le PNR Brenne ont donc toujours été l'occasion d'expérimenter de nouvelles initiatives structurantes sur le territoire.

## 2. Objectifs et déroulement de la prestation

---

### a) Objectifs de la mission

Dans le cadre du nouvel appel à candidature LEADER organisé par la Région Centre-Val de Loire, le PNR Brenne sollicite un accompagnement technique pour :

- Mobiliser les acteurs locaux
- Définir la stratégie
- Elaborer le futur programme d'actions LEADER.

Cette sixième génération de programme se doit de rester orientée vers des initiatives innovantes et expérimentales, tout en mobilisant le plus largement possible les acteurs publics et privés du territoire.

### b) Phase 1 : Identification des thèmes stratégiques potentiels

A partir des évaluations des précédents programmes LEADER, des diagnostics de territoire réalisés dans le cadre de différents programmes (fournis par le PNR) et de l'appel à projet LEADER élaboré par l'autorité de gestion, le prestataire accompagnera le Parc dans le choix des différentes pistes de thèmes stratégiques répondant à la fois aux enjeux du territoire et aux attentes d'un nouveau programme LEADER.

La Région Centre-Val de Loire a d'ores et déjà défini 3 objectifs stratégiques dans lesquels devront s'inscrire les candidatures LEADER :

- **Améliorer l'accès à des services de proximité** (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgées...) et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs : par exemple formes itinérantes, tiers lieux multifonctionnels (dimensions sociale, économique, numérique, culturelle, alimentaire...), usages numériques responsables, approche intergénérationnelle, prévention des précarités...
- **Relocaliser et reterritorialiser l'économie** : par exemple émergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes (SCIC, CAE...), prévention des déchets et projets d'économie circulaire dont écologie industrielle territoriale, économie de la fonctionnalité, amplification des dynamiques de circuits de proximité alimentaires de qualité (transformation et commercialisation), dynamiques de territoires fabriquant et manufactures de territoires, économie sociale et solidaire, projets locaux de tourisme de nature et de culture ;
- **Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique** : par exemple émergence de nouvelles gouvernances pour des systèmes énergétiques locaux, projets exemplaires et innovants de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ; préservation, restauration et reconquête de la biodiversité notamment par la mise en œuvre des plans d'actions des TVB (trames vertes et bleues) locales ; études des vulnérabilités, prévention des risques et développement de nos capacités d'adaptation notamment pour les plus vulnérables ; préservation du foncier agricole et naturel.



La stratégie de développement locale devra par ailleurs s'appuyer sur les stratégies régionales en cours et s'articuler avec les autres dispositifs présents sur le territoire.

A l'issue de cette première phase, une consultation des acteurs locaux permettra à la fois d'affiner le choix de la stratégie mais également d'initier l'élaboration d'un programme d'actions (phase 2).

#### c) Phase 2 : Mobilisation des acteurs et définition d'une stratégie partagée

Le prestataire mobilisera l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre de réunions d'informations et de groupes de travail thématiques afin d'identifier la stratégie la plus mobilisatrice et la plus porteuse pour le territoire du GAL.

Une attention particulière sera portée à la mobilisation des acteurs locaux issus des 10 communes intégrant nouvellement le périmètre du GAL.

Cette étape permettra en outre d'identifier des domaines d'action plus « porteurs » en termes d'acteurs mobilisés (porteurs de projets et dispositifs de cofinancement potentiels).

La prestation devra également aborder le thème de la coopération avec la recherche de territoires potentiellement partenaires sur des projets de coopération.

#### d) Phase 3 : Elaboration du programme d'actions

Le prestataire accompagnera le Parc sur la phase d'élaboration du programme d'actions :

- Animation de groupes de travail dans le but de faire émerger les actions précises du programme en lien avec la phase 2
- Appui méthodologique à la rédaction des fiches action du programme
- Participer à la restitution finale de l'appel à candidature (réunion du Comité syndical)

### 3. Modalités d'exécution

---

#### a) Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Syndicat mixte du Parc. Il désignera nommément un élu référent et un coordinateur administratif qui seront tenus régulièrement informés par le maître d'œuvre du déroulé de l'étude via le comité de pilotage.

#### b) Le Comité de pilotage

Le pilotage de l'étude sera réalisé par un comité qui associe des représentants du Syndicat mixte du Parc, des représentants des collectivités locales (commune, CDC...) ainsi qu'un représentant du conseil de développement durable du PNR Brenne.

Ce comité aura pour mission :

- de suivre la mise en œuvre de l'étude,
- de prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'étude.

Le comité de pilotage se réunira autant de fois que nécessaire. Toutefois, il se réunira **obligatoirement aux moments « clefs »** de l'étude : au démarrage, à la fin de l'étape 1, à la fin de l'étape 2 et au bilan final.

Les réunions se tiendront sur proposition du soumissionnaire et/ou du comité de pilotage sur le site de la Maison du Parc. Le soumissionnaire devra participer à l'ensemble des réunions du comité de pilotage et se conformer aux décisions de celui-ci. Le soumissionnaire devra fournir, à chaque réunion du comité de pilotage, un rapport d'étape succinct faisant apparaître les principales conclusions du travail en cours.

#### c) Moyens humains à mettre en œuvre

Le comité de pilotage sera particulièrement attentif à la description des moyens humains prévus par le maître d'œuvre. Celui-ci désignera un coordinateur de l'étude qui suivra les différentes étapes de l'étude, encadrera les exécutants, coordonnera les différents groupes de travail le cas échéant et informera le comité de pilotage.

Le maître d'œuvre sera seul responsable des documents fournis.

#### d) Coût de la prestation

Le coût d'objectif de prestation est arrêté à un maximum de 20 000 euros TTC.

Le versement du coût de la prestation donnera lieu à la signature d'une convention entre les 2 parties qui fixera les modalités de versement en fonction des différentes étapes.



e) Confidentialité des données

Le soumissionnaire s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des données, quantitatives et qualitatives qu'il utilisera au cours de l'étude. Il s'engage à ne pas diffuser les résultats de ses travaux sans autorisation préalable du Comité de Pilotage.

f) Calendrier de réalisation

Un calendrier prévisionnel avec date de remise de l'étude sera établi entre le prestataire et le maître d'ouvrage. Le temps total est évalué à 5 mois (de mi-avril à mi-septembre 2022).

Les travaux de concertation devront se dérouler avant le 15 juillet 2022.

La date limite de remise de l'étude serait le 12 août 2022 pour une présentation en Comité syndical début septembre.

NB : Ce calendrier est établi sous réserve du respect du calendrier régional, notamment de la parution de l'appel à candidature, prévu pour mi avril. Un glissement est possible.

g) Livrables et présentations

Le prestataire devra remettre au maître d'ouvrage les documents suivants :

- A la fin de la première étape : un rapport synthétique des thématiques envisageables
- A la fin de la deuxième étape : un rapport synthétique sur la stratégie choisie
- En fin de prestation : un bilan précis des actions d'animation et de concertation menées

Il sera demandé au bureau d'étude de présenter le résultat de l'étude aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne ainsi qu'aux membres du Conseil de développement durable.

Tous les documents papiers seront reproductibles en photocopies noir et blanc. Le candidat prévoira également un rendu sous forme informatique.

h) Précisions à apporter dans la proposition

- Mode de fonctionnement

Définir un mode de fonctionnement et les modalités de suivi avec le maître d'ouvrage. Les personnes qui travailleront sur la prestation devront être nommées dans la proposition.

- Le tarif

Fournir une grille tarifaire détaillée en respectant notamment les différentes étapes.

- Rétro planning

Fournir un rétro planning le plus précis possible

i) Délais et formalités d'envoi de l'offre :

Les candidats doivent déposer leur offre avant le 24 mars 2022, 12h, soit :

- en format papier dans une enveloppe à déposer ou adresser par courrier au Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne- Maison du Parc hameau du Bouchet – 36300 ROSNAY ;
- par courriel : [info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

Les envois devront mentionner l'objet de la consultation « **Accompagnement du PNR Brenne dans la définition de sa stratégie LEADER** »,

**Pour toutes questions au sujet de l'étude vous avez la possibilité de contacter :**

Gwladys Foulatier ou Sébastien Lalange au 02 54 28 12 12 ou par mail :

[g.foulatier@parc-naturel-brenne.fr](mailto:g.foulatier@parc-naturel-brenne.fr)

[s.lalange@parc-naturel-brenne.fr](mailto:s.lalange@parc-naturel-brenne.fr)